



Le métier est
un champ de ruines.
Beaucoup de
confrères sont dans
des situations terri-
bles, financièrement
et moralement,
y compris ceux qui
avaient une répu-
tation et un nom au
moment où tout
s'est cassé la figure.»

PATRICK BARD

2

multi- activités : le casse-tête des statuts

Signe des temps,
l'université de Perpignan
a lancé un nouveau
diplôme universitaire au
début de cette année
intitulé « Photojournalisme,
communication, vues
aériennes ». Une façon
d'acter que le photo-
journalisme ne suffit plus
à nourrir son homme
(ou sa femme, mais elle
est plus rare).

De la même façon que les journaux faisaient la balance entre people et information, ce serait ainsi aujourd'hui aux photographes de faire la balance entre photojournalisme et communication.

Rares sont en effet les photojournalistes indépendants qui peuvent aujourd'hui vivre uniquement de la presse. Leurs sites web font tous apparaître une entrée « corporate » aux côtés de reportages, news, stories, publications... Quant aux reportages, ils sont souvent financés par une multitude de sources (ONG, bourses et prix, livres, ventes de tirages, crowdfunding ou financement participatif en bon français...).

La diversification est devenue la règle et même le mariage n'est plus aussi méprisé... Pierre Morel l'indique même sur le formulaire de contact de son site web : « je fais aussi du mariage ». Il y a seulement deux ans, une photographe, qui préfère rester anonyme, avait pris un pseudo, pour ne pas affronter le mépris de ses confrères. Et d'ajouter : « ceux qui crachaient sur le mariage il y a deux ans, me demandent aujourd'hui combien je facture ».

L'étude sur « Le métier de photographe », réalisée en 2015 par le cabinet d'études et de conseil Ithaque pour le ministère de la Culture, basée sur un échantillon de 2 600 photographes témoigne de cette pluriactivité et de la porosité des secteurs. Ainsi 84 % des répondants à l'enquête sont positionnés sur plusieurs segments – trois pour la majorité d'entre eux (agences de presse, éditeurs de presse, illustration, corporate, commande publique, édition, galeries...), et 29 % déclarent aussi pratiquer une activité complémentaire (enseignement, formation, vidéo ou graphisme).

L'étude a été réalisée à partir d'une enquête envoyée à l'ensemble des photographes affiliés à l'Agessa mais aussi aux assujettis ayant perçu plus de 200 € par an. Aussi, parmi les répondants à l'enquête figurent des salariés de la presse et des agences de presse (12 %). À la question, « quel est le premier segment de marché dont vous avez tiré des revenus en

2013 ? », ces salariés ont répondu à 39 % l'édition de presse mais aussi à 29 % le corporate ! Loin devant les agences de presse (16 %).

Et un, et deux et trois statuts !

Cette diversification n'est pas sans poser de problèmes de statut. Car le photographe qui cumule plusieurs activités va devoir aussi cumuler plusieurs statuts : salarié au régime général de la sécurité sociale pour la photo de presse ; auteur-photographe relevant du régime des artistes-auteurs de l'Agessa (qui est une branche du régime général) pour tout ce qui est mode, corporate, mais aussi édition, vente de tirages ; et enfin artisan / commerçant (ou auto-entrepreneur) relevant du régime social des indépendants (RSI) pour la photographie sociale (mariages, identité, scolaire).

Le statut de salarié est le plus avantageux en termes de protection sociale, pour les permanents comme pour les pigistes, qui bénéficient grâce à la loi Cressard (1974) du statut de journaliste professionnel et de la convention collective des journalistes. Le régime des artistes-auteurs ne couvre en effet ni l'assurance-chômage ni les accidents du travail. « Sans la loi Cressard, j'aurais été dans une situation très difficile », souligne Patrick Bard, qui a perdu deux collaborations régulières en quelques mois.

Par ailleurs, pour bénéficier entièrement du statut d'artiste-auteur, il faut s'affilier à l'Agessa, ce qui suppose trois conditions : être résident fiscal en France, avoir perçu un minimum de revenus d'auteur dit seuil d'affiliation (8 577 € en 2014) et exercer une activité d'auteur (et non de journaliste!).

Ainsi les auteurs non affiliés sont dits « assujettis ». Ils cotisent pour la maladie, la CSG, la CRDS, la formation professionnelle (environ 10 %) mais pas pour la retraite.

Un prélèvement à la source des cotisations retraite a été plusieurs fois évoqué, tout comme la fusion Agessa-Maison des artistes, mais ces réformes sont au point mort. Seule avancée – notable – dans le statut d'artiste-auteur : l'instauration d'un droit à la formation depuis juillet 2012, qui met fin à une injustice criante, les auteurs étant jusque-là la seule catégorie professionnelle à ne pas y avoir accès.

Chantage au travail

Cette multiplicité des statuts a deux conséquences pour le photographe : une incroyable complexité administrative et de nombreux contournements à la loi.

Il est en effet très difficile de s'y retrouver et beaucoup de photographes ont tendance à confondre statut social et régime

fiscal. Un rapide coup d'œil sur les forums professionnels témoigne du temps que consacrent les photographes à essayer de démêler les avis contradictoires des uns et des autres et des difficultés qu'ils rencontrent avec l'administration.

Une jeune photographe explique que la complexité, voire l'incompatibilité des statuts est devenue un frein à la poursuite de son activité, malgré quinze ans de carrière et dix ans de carte de presse. « Il y a de quoi se faire des nœuds dans la tête et devenir schizophrène ». Quand ils en ont les moyens, les photographes s'attachent d'ailleurs aux services d'un comptable. Les éditeurs de presse ont évidemment intérêt à rémunérer leurs photographes en Agessa plutôt qu'en salaires puisqu'il leur en coûtera 1,1 % de charges patronales au lieu de 46 % ! D'où de nombreux contournements à la loi. « Tout le monde réinvente sans arrêt le droit du travail. Le journalisme est purement et simplement du salaire. Ni profession libérale, ni auto-entreprise, ni droits d'auteur », souligne le photographe Georges Bartoli, « devenu syndicaliste par nécessité ».

Quand on interroge les éditeurs, tous répondent qu'ils rémunèrent les photographes selon leur souhait : salaire ou Agessa. Tout juste concèdent-ils que ça les arrange de payer en Agessa. Les photographes ne racontent pas tout à fait la même histoire : pressions pour qu'ils se déclarent en auto-entrepreneurs, chantage au travail, annulation de commandes... Une iconographe, qui préfère rester anonyme confirme : « Depuis vingt ans que je fais ce métier, dans tous les grands groupes de presse où j'ai travaillé, la consigne est : le moins de piges salariées possible ».

Ainsi, quand un jeune photographe répond au téléphone qu'il a la carte de presse, il ne reçoit plus l'appel promis. Après vingt-cinq ans de métier, Marie Dorigny a moins de soucis. Parfois, on lui demande « Tu veux du salaire, t'es sûre ? », et elle répond : « Oui, je veux cotiser pour ma retraite et être couverte pour la maladie et les accidents du travail. Comme toi. En général, avec mon âge et ma petite renommée, ils n'insistent pas ».

Pierre Morel raconte avoir bataillé six mois avec « une société qui avait lancé plusieurs magazines spécialisés sans avoir aucune conscience du droit du travail ». Il a eu gain de cause, mais a cessé de travailler avec ce magazine. Depuis, il accepte d'être payé en Agessa quand ça coïncide... et si la commande l'intéresse.

Un statut unique ?

De nombreux photographes aimeraient cesser de jongler avec différents statuts et adopter un statut unique, qui engloberait toutes leurs activités de photographe. C'est une des re-

vendications récurrentes relevées dans les verbatim de l'étude Ithaque sur le métier de photographe.

Deux approches du métier s'affrontent. Une traditionnelle qui privilégie le lien social et une autre plus libérale qui relève d'un lien commercial entre le photographe et les utilisateurs ou diffuseurs. Ces deux cultures engendrent des divisions chez les photographes

Selon Pierre Morel, 27 ans, « la majorité des photographes de [sa] génération est amenée à travailler pour bien d'autres domaines que la presse, et préfère avoir une seule comptabilité ». L'an dernier, lui-même a perçu des revenus de 55 sources différentes : quinze titres de presse et quarante autres entités (institutions, bourses, expos...).

Le jeune photographe estime nécessaire de mettre sur la table le statut social du photojournaliste. « Les photographes sont de plus en plus externalisés, et ont de plus en plus de mal à faire valoir leurs droits. On ne peut pas continuer à défendre les règles d'il y a vingt ans quand on est si nombreux à ne pas pouvoir les appliquer. C'est comme dans l'économie en général : il y a un décalage énorme entre salariés ultra-protégés et une masse de précaires, notamment dans ma génération, en stage permanent, en auto-entrepreneur... et ce décalage se creuse. De toute façon, il n'y aura bientôt plus de journaux, et les entreprises avec lesquelles on va travailler ne seront, de facto, pas tenues de respecter la loi Cressard. Je pense qu'il faut réfléchir à un statut d'indépendant qui permette d'être protégé socialement, et de travailler avec plein de gens différents, ce qui est notre pratique. En outre, les journalistes pigistes ont aujourd'hui très peu de poids politique. Si on crée un nouveau statut pour toutes les professions créatives avec les auteurs, les réalisateurs, les graphistes, ça fait du monde ! » Olivier Touron, photojournaliste pigiste à Lille, depuis quinze ans, militant syndical et associatif, n'est pas du tout de cet avis. « Le souhait du patronat c'est qu'on devienne tous des auteurs en cassant toutes les lois qui nous protègent : assurances et indemnités chômage. Moi, je me sens plus journaliste que photographe. Je dis réfléchissez à ce que vous êtes : ce n'est pas pareil d'être journaliste ou d'être photographe ». Olivier Touron tire 80 % de ses revenus de la presse (« régionale, nationale et internationale », précise-t-il). Pierre Morel, lui, travaille quasi-exclusivement à la commande et ses revenus corporate sont importants. Surtout, il se définit comme un créatif, ouvert aussi à d'autres arts comme l'architecture, le graphisme.



J'ai fait le deuil du métier. C'est un deuil douloureux parce qu'il ne s'agit pas seulement de ce qu'on fait, mais aussi de ce qu'on est. Je publie des romans, j'enseigne, je travaille sur des sujets de fond en vue d'un livre ou d'une exposition... Je ne suis pas le plus à plaindre, mais le photo-journalisme qui a été mon identité professionnelle pendant trente ans est devenue une occupation».

PATRICK BARD